



REGLEMENT COURSE BALNEAKIDS

Article n°1 – Définition

Le BalnéaKids Triathlon est une organisation LOURON EVENTS domiciliée 3 place de la mairie 65510 LOUDENVIELLE. La compétition se déroule le samedi 21 septembre 2019.

Ouvert à tous : hommes, femmes, licenciés ou non à partir de 8 ans à 14 ans, l'épreuve est courue individuellement.

Ce n'est pas une épreuve FF Triathlon

L'inscription du concurrent à la compétition entraîne nécessairement son adhésion au règlement de la compétition.

Article n°2 – Règles spécifiques

Le triathlon est un sport qui se pratique seul. Chaque triathlète devra en son âme et conscience respecter les valeurs du Triathlon et les règles qui suivent :

La natation : 50 m

La natation se fera en piscine chauffée donc pas de combinaison.

Certificat d'aptitude pour la natation à fournir

Le cyclisme : 2500 m

Les concurrents sont tenus de rouler sur le côté droit du chemin. Le port du casque est obligatoire.

La course à pied : 950 m

Les parents seront responsables de la récupération des affaires des enfants jusqu'à l'aire d'arrivée

Article n°3 – Remise des récompenses

Un lot à tous les finishers – L'organisation se reverse la possibilité de créer d'autres récompenses.

Article n°4 – Assurances

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/ blessure/ dommage corporel /incapacité/décès survenu à un Concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'Organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

En outre, l'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels. Il appartient aux Concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article n°5 – Modification ou annulation de l'épreuve

Dans l'hypothèse d'une annulation de l'épreuve d'ordre sécuritaire (santé publique, intempéries rendant l'épreuve de natation impraticable), la compétition pourra se voir transformée en duathlon. Dans ce cas la partie natation sera remplacée par un parcours course à pied de 300 m

Dans le cas d'intempéries ou tout autre catastrophe rendant toute épreuve impraticable ou pour une raison indépendante de l'organisation ou imposée aux organisateurs, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.

Article 6 – Droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et media à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquels ils pourront apparaître.

Article 7 - Absence de délai de rétractation

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

Article 8 – Inscription et Remboursement

Nombre de dossard disponible : 60

Tarif d'inscription : 20 €

Tout participant pourra annuler son inscription en faisant une demande par écrit avant le 22 aout 2019 en la justifiant avec un certificat médical. L'athlète sera remboursé à hauteur de 40% de son inscription (frais bancaires déduits).

Pour toute autre demande d'annulation, quelle qu'en soit la cause, il n'y aura aucun remboursement.

Les frais d'inscriptions couvrent uniquement la participation à la compétition et au repas du samedi soir, à l'exclusion de tous les frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soin sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tiers personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Liste d'attente : à partir du 61 eme dossard une liste d'attente sera créée. Si une place venait à se libérer vous serez contacté par ordre d'inscription à cette liste d'attente.

Licence ou certificat médical : FF Triathlon ou certificat médical avec la mention "*non contre-indication à la pratique du Triathlon EN COMPETITION*"